

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### **JEUX CONCOURS DRHEAM CUP 2020**

#### **ARTICLE 1. OBJET**

Dans le cadre de la Drheam Cup 2020, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, située 10 place Napoléon 50100 Cherbourg-en-Cotentin, organise plusieurs jeux-concours gratuits et sans obligation d'achat. Les jeux sont accessibles uniquement sur les réseaux sociaux de la Ville jusqu'au 24 juillet 2020 inclus. Sont concernés : la page Instagram de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, la page Facebook de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, et la page Twitter de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Les participants sont invités à :

- prendre en photo l'évènement Drheam Cup et la publier sous la publication Facebook de la Ville ou sur leur compte Instagram personnel en mentionnant le hashtag #DrheamCupCherbourg et en identifiant la Ville. Les participants qui obtiendront le plus de j'aime remporteront des lots. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.
- A liker et à taguer des amis en commentaire de la publication sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Un tirage au sort permettra de définir les heureux gagnants. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.
- à répondre à des questions sur Instagram, Twitter ou Facebook entre le 15 juillet et le 19 juillet 2020. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

#### **ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au jeu, gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique quel que soit son âge, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation.

Chaque participation doit impérativement identifier la Ville de Cherbourg-en-Cotentin pour être prise en compte dans le concours.

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La Ville de Cherbourg-en-Cotentin pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au jeu. La Ville de Cherbourg-en-Cotentin se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant sous les règles de jeu dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

La participation est limitée à une seule participation par personne (même nom, même adresse, même courriel). Toute fraude sur ce point entraîne l'invalidation du candidat.

Pour chaque participation, l'internaute donne son accord pour l'usage de son image sans contrepartie, à des fins de promotion de l'évènement.

### **ARTICLE 3. FONCTIONNEMENT DU JEU-CONCOURS**

Les jeux-concours sont lancés du 15 au 24 juillet 2020 par plusieurs publications sur Facebook, Instagram et Twitter. Les participants sont invités à :

1. prendre en photo l'évènement Drheam Cup et la publier sur Facebook ou Instagram entre le 15 et 20 juillet inclus. Les participants qui obtiendront le plus de j'aime remporteront des lots dont le détail figure dans l'article 5. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.
  - Pour Facebook, chaque photo doit être publiée en public sur un profil Facebook avec le hashtag #DrheamCupCherbourg et en identifiant la page @villedecherbourg dans la légende. Sans le hashtag correspondant et la publication en « public », les photos participant au concours ne peuvent être prises en compte.
  - Pour Instagram, chaque photo doit obligatoirement faire figurer le hashtag #DrheamCupCherbourg dans la légende, en identifiant le compte @cherbourgencontin. Sans ce hashtag correspondant, les photos participant au concours ne peuvent être prises en compte.

Chaque photo peut être publiée qu'une seule fois, sur un seul compte. Le jeu sera lancé le 15 juillet 2020 pour l'arrivée des bateaux dans le port et s'arrêtera le 20 juillet 2020 à midi après leur départ.

2. à répondre à des questions sur Instagram, Facebook ou Twitter entre le 15 juillet et le 19 juillet 2020 inclus.
  - Les questions qui concerneront les pronostics de gagnants de course, sur Facebook, seront appelés à participer les 17, 18 et 19 juillet 2020 avant le départ de la course pour donner le nom potentiel du gagnant. Les 3 vainqueurs, désignés par bonne réponse et tirage au sort se verront distribuer un bon d'achat Cherwood.
  - Les questions sur Twitter, postées le 18 et 19 juillet 2020, récompenseront la première bonne réponse. Un drap de bain Les Parapluies de Cherbourg ou un panier garni offert par la Communauté d'agglomération du Cotentin sera offert aux vainqueurs.
  - Une question en story Instagram et une autre en story Facebook, postées le 19 juillet 2020, récompenseront la première bonne réponse. Un panier garni offert par la Communauté d'agglomération du Cotentin sera offert au vainqueur.
3. Entre les 10 juillet et 14 juillet, un appel à candidater sera posté sur la page Facebook et le compte Instagram de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.
  - Sur Facebook, les participants au jeu seront appelés à liker et identifier 3 personnes de leur choix en commentaire sur Facebook : seules les identifications sur le post original sont prises en compte. Quatre gagnants seront désignés par tirage au sort à midi le jeudi 16 juillet 2020, pour bénéficier d'un embarquement pour 4 personnes à bord du grément Marité pour suivre le départ de course qui se tiendra le dimanche 19 juillet 2020 à 13h.
  - Sur Instagram, les participants au jeu seront appelés à liker et identifier 3 personnes de leur choix en commentaire sous la publication Instagram proposant ce concours : seules les

identifications sur le post original sont prises en compte. Quatre gagnants seront désignés par tirage au sort à midi le jeudi 16 juillet 2020, pour bénéficier d'un embarquement pour 4 personnes à bord de la goélette du Cotentin Neire Maove pour suivre le départ de course qui se tiendra le dimanche 19 juillet 2020 à 13h.

**Tout participant accorde le droit à la Ville de republier, à l'issue du concours, sa photo et son pseudo sur les réseaux sociaux de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.**

#### **ARTICLE 4. DÉSIGNATION DU GAGNANT**

Les gagnants seront désignés suivant la formule de la publication comme suit :

- Pour le concours photo « vos plus belles photos de la Drheam Cup », les 3 photos recevant le plus de «J'aime» sur le compte *Instagram* », les 3 photos recevant le plus de «J'aime» sur le profil *Facebook* où elles auront été publiées se verront recevoir par ordre de mention j'aime croissante les lots suivants : pour la troisième place, un panier garni pour la seconde place, un drap de bain des parapluies de Cherbourg, et pour la première place un bon d'achat dans l'enseigne Cherwood. Le nom du gagnant et la photo lauréate seront annoncés sur *Facebook* à la fin du jeu-concours. Il sera informé de sa victoire par un message privé envoyé par le compte de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sur son compte. Ce message lui indiquera aussi comment retirer son lot à partir du 20 juillet 2020.
- Pour les concours comprenant des questions, la première personne ayant répondu juste se verra attribuer le lot. Le nom du gagnant sera publié sur le réseau social de la question à la fin du jeu-concours. Il sera informé de sa victoire par email ou par un message privé envoyé par le compte de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sur son compte. Ce message lui indiquera aussi comment retirer son lot.
- Pour les concours pronostics, les personnes ayant les bonnes réponses seront départagées par tirage au sort le 24 juillet 2020. Il sera informé de sa victoire par un message privé envoyé par le compte de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sur son compte. Ce message lui indiquera aussi comment retirer son lot.
- Pour les concours où il faut liker et identifier ses amis, les gagnant seront désignés par tirage au sort. Il sera informé de sa victoire par un message privé envoyé par le compte de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sur son compte. Ce message lui indiquera aussi comment retirer son lot.

#### **ARTICLE 5. DOTATION**

Les lauréats seront récompensés par plusieurs lots offerts par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin :

- 5 bons d'achats Cherwood d'une valeur de 150 €
- 3 draps de bain des Parapluies de Cherbourg d'une valeur de 58€
- 2 paniers garnis de produits de la mer Cotentin Terroirs d'une valeur de 50€
- 17 embarquements sur Marité pour suivre le départ de la course
- 18 embarquements sur Neire Maove pour suivre le départ de la course

Les gagnants seront informés de leur victoire par message privé envoyé sur leur profil, en échange de leur adresse email, de leur numéro de téléphone et de leur nom et prénom. Si les gagnants ne

se manifestent pas suivant l'envoi d'un message privé annonçant leur victoire et les conditions de remise du lot, le lot sera attribué au participant classé en 2<sup>e</sup> position du concours.

Le lot ne pourra être expédié, il devra être retiré au lieu indiqué à Cherbourg-en-Cotentin. Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et n'est pas cessible. L'organisateur se réserve le droit de remplacer ce lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

L'organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que le lot remporté par le gagnant, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de son lot. Pour la remise du lot à un participant âgé de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

#### **ARTICLE 6. DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

Le règlement du jeu-concours est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Service Communication  
Hôtel de ville  
10 place Napoléon  
BP 808  
50108 Cherbourg-en-Cotentin